



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 22 octobre 2020

n° 118-20 C

Objet : *RS - Désignation des membres extérieurs du conseil d'exploitation administrant les régies de l'eau et de l'assainissement*

- date de convocation le 16 octobre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-deux octobre à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, espace Jean Blanc, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 57

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerink - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Lionel Mithieux - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Dany Jacquemoud-Collet
La Compôte	Jean-Pierre Fresso
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	Max Joly
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Pierre Duperier

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 18

de Jimmy Bâabâa à Pierre Brun - de Jean-François Beccu à Isabelle Dunod - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Jean-Pierre Casazza à Claudine Bonilla - de Corinne Charles à Franck Morat - de Julien Donzel à Josette Rémy - de Philippe Ferrari à Cécile Trahand - de Sandrine Garcin à Aloïs Chassot - de Chantal Giorda à Alexandre Gennaro - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Martine Lambert à Alain Thieffenat - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Gaetan Pauchet à Michel Camoz - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Cyndie Picot à Farid Rezzak - de Claire Plateaux à Marie Bénévise - de Christophe Richel à Jean-Marc Léoutre

• conseillers excusés : 7

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Daniel Bouchet - Luc Meunier - Damien Regairaz - Bruno Stellian - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 22 octobre 2020

délibération n° 118-20 C

objet **RS - Désignation des membres extérieurs du conseil d'exploitation administrant les régies de l'eau et de l'assainissement**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que les régies à simple autonomie financière de l'eau et de l'assainissement sont administrées par un conseil d'exploitation unique qui a vocation à émettre un avis sur toutes questions ayant trait à leur fonctionnement comme le prévoient les statuts.

Le conseil d'exploitation est composé de 41 membres répartis entre :

- des représentants des communes membres de la Communauté d'agglomération, à raison d'un représentant par commune, comprenant impérativement le vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, et détenant la majorité des sièges,
- des personnes extérieures choisies en raison de leur qualification.

Les représentants des communes ont été désignés par délibération du 10 septembre 2020.

D'une part, il est proposé de remplacer Christophe Richel par Gilles Vaussenat pour la commune de Saint-Baldoph.

D'autre part, concernant les trois personnes qualifiées, le président de Grand Chambéry propose la candidature de :

- Gérard Nicoud en sa qualité d'hydrogéologue expert dans les domaines d'activité des régies,
- Ali Dolatyari en sa qualité de représentant du personnel de Grand Chambéry issu du syndicat majoritaire.

Le représentant de la commission consultative des services publics locaux ne pourra être désigné qu'après installation de ladite commission.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu les statuts des régies de l'eau et de l'assainissement,

Vu la délibération n° 081-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : désigne Gilles Vaussenat en remplacement de Christophe Richel pour la commune de Saint-Baldoph,

Article 2 : désigne comme membres extérieurs du conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement :

- Gérard Nicoud en sa qualité d'hydrogéologue expert dans les domaines d'activité des régies,
- Ali Dolatyari en sa qualité de représentant du personnel de Grand Chambéry issu du syndicat majoritaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 118-20 C

Objet de l'acte : RS - Désignation des membres extérieurs du conseil d'exploitation administrant les régies de l'eau et de l'assainissement

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 3 - Désignation de représentants 5 - Autres (dont SEM; Commissions...)

Date de l'acte : 22 octobre 2020

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201022-lmc1H24255H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24255H1

Date de transmission en Préfecture : 29 octobre 2020

Date de réception en Préfecture : 29 octobre 2020

Période d'affichage : du au